

Cadre de qualifications avec différents niveaux

Certificats de formation professionnelle: lisibilité internationale exigée

Davantage de transparence et une meilleure lisibilité internationale des diplômes délivrés au terme d'une formation professionnelle doivent aider les employeurs suisses et étrangers à apprécier rapidement et correctement les compétences des demandeurs d'emplois. La Confédération propose maintenant de classer tous les diplômes sanctionnant une formation professionnelle dans différents niveaux et de remettre à leurs titulaires un supplément au diplôme explicatif. **Par Jürg Zellweger**

La formation professionnelle suisse a fait ses preuves. Mais elle pourrait être mise sous pression: tant dans le monde anglo-saxon que dans l'espace culturel roman, des doutes s'expriment sur la compétitivité d'un système très axé sur la pratique et moins sur une formation purement théorique. Il importe donc de déployer de grands efforts pour mieux mettre en évidence la valeur de l'apprentissage dual et de la formation professionnelle supérieure au niveau international. A défaut de réussir cet exercice, nous risquons de dévaloriser les diplômes privilégiant la formation professionnelle et ainsi de limiter la mobilité des travailleurs suisses qui seraient défavorisés à l'étranger.

Par ailleurs, certains signaux se multiplient indiquant que les entreprises étrangères établies en Suisse ont de la peine à estimer correctement les qualifications de notre système de formation professionnelle. C'est ce qui explique que des candidats munis de diplômes supérieurs ont souvent eu la préférence lors d'un engagement. Il existe donc bel et bien une certaine pression sur le système de formation professionnelle. Par conséquent, il est important que les employeurs apportent des réponses convaincantes aux problèmes qui se posent afin de soutenir les titulaires de nos diplômes.

Il faut agir

La nécessité d'agir est démontrée. Notre Constitution peut attester des efforts fournis dans ce domaine. C'est elle qui contient l'exigence d'une reconnaissance par la société de l'équivalence des filières de formation professionnelle et



Le CNC-CH se réfère exclusivement aux diplômes de formation professionnelle.

de culture générale. Du point de vue des employeurs, les efforts doivent porter sur les perspectives de carrière des apprenants dans un monde globalisé et sur la couverture des besoins d'une économie de plus en plus internationale.

Cadre de qualifications et supplément au diplôme

La Confédération propose maintenant de créer en Suisse deux instruments qui contribuent à mieux positionner la Suisse sur le plan international et à mieux faire connaître la valeur des formations:

Le premier, un cadre national des certifications de la Suisse (CNC-CH), est une trame composée de huit niveaux. Chaque diplôme suisse de formation pro-

fessionnelle est classé dans un de ces huit niveaux en fonction des exigences requises pour l'obtenir. Le deuxième instrument consiste en la remise d'un supplément au diplôme qui montre le niveau atteint dans le CNC-CH. Ce supplément contiendra aussi des informations qui permettront aux employeurs en Suisse et à l'étranger d'évaluer rapidement et de manière appropriée les compétences professionnelles des titulaires. Tant le niveau du CNC-CH que le supplément au diplôme ne sont pas liés aux personnes, mais se réfèrent au certificat délivré.

Etant donné que tous les pays européens classent leurs diplômes professionnels dans une grille nationale des qualifications ou se proposent de le faire, des comparaisons entre pays devien-

dront possibles. Le CNC sert en quelque sorte d'aide à la traduction. Les deux instruments seront ancrés juridiquement dans une ordonnance. Celle-ci fait actuellement l'objet d'une audition qui court jusqu'à mi-mai.

Les principales idées de base

L'ensemble du projet de la Confédération repose sur les hypothèses et objectifs suivants:

- L'expérience pratique en entreprise (apprentissage en entreprise, pratique professionnelle, routine professionnelle) doit être considérée comme un élément essentiel de la formation professionnelle.
- Les instruments doivent viser des résultats. Cela veut dire qu'il convient de mettre en évidence la valeur effective des diplômes. A cette fin, il faut s'appuyer sur les compétences acquises et non sur la durée de formation dans un établissement.
- L'idée, avec ces nouveaux instruments, n'est pas de modifier le système de formation professionnelle ou de l'harmoniser, mais de le présenter correctement dans sa diversité. Les deux instruments sont sans conséquences sur les titres, les diplômes ou les admissions.
- Les diplômes de formation professionnelle doivent pouvoir être classés de manière adéquate et différenciés selon leurs niveaux. Cela signifie par exemple que tous les diplômes obtenus à l'issue de trois ans d'apprentissage ne doivent pas obligatoirement être classés au même niveau. Mais cela veut dire aussi que d'assez grandes

différences de niveau peuvent apparaître lors des examens fédéraux. Enfin, cela montre que tous les niveaux de un à huit peuvent correspondre à des formations professionnelles. Il n'y a pas de niveau exclusif pour les diplômes des hautes écoles. Il est donc imaginable qu'un expert-comptable diplômé soit classé dans la catégorie CNC supérieure.

Le CNC-CH se réfère exclusivement aux diplômes de formation professionnelle. Mais cela n'exclut pas une comparaison avec les diplômes des hautes écoles: le CNC-CH s'insère dans le cadre européen des certifications qui prévoit aussi des diplômes de hautes écoles aux niveaux six à huit, mais pas exclusivement. On peut donc admettre que les diplômes de formation professionnelle qui figurent au niveau 6 du CNC-CH correspondent à un bachelor pour ce qui est des exigences professionnelles. Par analogie, le classement dans les niveaux sept et huit est l'équivalent d'un master, respectivement d'un doctorat. Ainsi, en ce qui concerne la formation professionnelle, le positionnement est équivalent, tout en étant différent en ce qui concerne la formation générale et la formation en haute école.

Première appréciation du point de vue des employeurs

D'un point de vue patronal, l'évolution constatée dans le milieu de l'économie et de la politique de la formation appelle d'urgence une démarche. Les questions délicates ne pourront se résoudre qu'avec la pratique: les classements déboucheront-ils sur une hiérar-

chisation de la formation professionnelle? En viendrons-nous, dans une sorte de course au prestige, à obtenir les meilleurs classements des diplômes? Les réflexions concernant ces classements amèneront-elles des effets indé-

«Les perspectives de carrière des apprenants doivent être prises en considération»

sirables sur la définition des contenus de la formation? Comment les partenaires sociaux se comporteront-ils avec la nouvelle transparence visée ou la hiérarchisation des diplômes lorsqu'il s'agira de négociations salariales?

Le projet sera-t-il couronné de succès? Tout dépendra de la possibilité de réussir véritablement le classement adéquat des diplômes dans le CNC-CH et ainsi de gagner l'acceptation et la confiance des employeurs. Ce que l'on peut estimer indispensable dans la perspective d'un système global cohérent n'est pas nécessairement compatible avec les intérêts spécifiques des organismes responsables des contenus des diplômes. Le classement de quelque 850 diplômes requiert donc des processus élaborés avec soin. ■

Jürg Zellweger est membre de la direction de l'Union patronale suisse. Informations complémentaires: www.bbt.admin.ch/kopenhagen

Indemnités de repas



Lunch-Check Suisse
8027 Zurich
Tél. 044 202 02 08
Fax 044 202 78 89

Lunch-Checks, le premier choix.

Jusqu'à CHF 180.- par mois (CHF 2'160.- par an) exonérés de charges sociales (AVS/AI/APG/AC/AANP). Plus d'informations sur le site www.lunch-check.ch.